

*FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ conformément au Règlement (CE)  
No. 1907/2006*

## **SOUFRE MOULU 325 MESH**

Version 1.0

Date d'impression 24.05.2023

Date de révision 24.05.2023

### **RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**

#### **1.1. Identificateur de produit**

Nom commercial : SOUFRE MOULU 325 MESH  
Nom de la substance : soufre  
No.-Index : 016-094-00-1  
No.-CAS : 7704-34-9  
No.-CE : 231-722-6  
No. enr. REACH EU : 01-2119487295-27-xxxx

#### **1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Utilisation de la substance/du mélange : Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.  
Utilisations déconseillées : Actuellement, aucune utilisation contre-indiquée n'a été identifiée

#### **1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

Société : Brenntag Schweizerhall AG  
Elsässerstrasse 231  
CH 4002 Basel  
Téléphone : +41 (0)58 344 80 00  
Téléfax : +41 (0)58 344 82 08  
Adresse e-mail : doku@brenntag.ch  
Personne responsable/émettrice : Abteilung Produktsicherheit

#### **1.4. Numéro d'appel d'urgence**

Numéro d'appel d'urgence : Centre Suisse d'Information Toxicologique  
CH-8032 ZÜRICH  
Tel.: +41 (0) 44 251 51 51  
Numéro de cas d'urgence national: 145

### **RUBRIQUE 2: Identification des dangers**

#### **2.1. Classification de la substance ou du mélange**

**Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008**

## SOUFRE MOULU 325 MESH

### RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008

Classe de danger	Catégorie de danger	Organes cibles	Mentions de danger
Irritation cutanée	Catégorie 2	---	H315

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

#### Effets néfastes les plus importants

- Santé humaine : Se référer à la section 11 pour les informations toxicologiques.
- Dangers physico-chimiques : Se référer à la section 9/10 pour les informations physicochimiques.
- Effets potentiels sur l'environnement : Se référer à la section 12 pour les informations relatives à l'environnement.

## 2.2. Éléments d'étiquetage

### Etiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008

Symboles de danger :



Mention d'avertissement : Attention

Mentions de danger : H315 Provoque une irritation cutanée.

Conseils de prudence

Prévention : P264 Se laver la peau soigneusement après manipulation.  
P280 Porter un équipement de des gants de protection/ des vêtements de protection/ protection des yeux.

Intervention : P302 + P352 EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU: Laver abondamment à l'eau.  
P332 + P313 En cas d'irritation cutanée: consulter un médecin.

#### Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette:

- soufre

## SOUFRE MOULU 325 MESH

### 2.3. Autres dangers

Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Peut être enflammé par les effets brefs de l'exposition à des sources d'inflammation et continue de brûler lorsque celles-ci ne sont plus présentes. La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

## RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

### 3.1. Substances

Composants dangereux	Concentration [%]	Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)	
		Classe de danger / Catégorie de danger	Mentions de danger
<b>soufre</b>			
No.-Index : 016-094-00-1	<= 100	Skin Irrit.2	H315
No.-CAS : 7704-34-9			
No.-CE : 231-722-6			
No. enr. : 01-2119487295-27-xxxx			
REACH EU			

Pour le texte complet des Phrases-H mentionnées dans ce chapitre, voir section 16.

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

- Conseils généraux : Enlever immédiatement tout vêtement souillé.
- En cas d'inhalation : Transférer la personne à l'air frais. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- En cas de contact avec la peau : Laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et du savon. Si l'irritation de la peau persiste, consulter un médecin. Refroidir rapidement la peau à l'eau froide après contact avec le produit fondu.

## **SOUFRE MOULU 325 MESH**

- En cas de contact avec les yeux : Laver immédiatement et abondamment à l'eau, y compris sous les paupières. Si l'irritation oculaire persiste, consulter un médecin spécialiste.
- En cas d'ingestion : Se rincer la bouche à l'eau. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Ne PAS faire vomir. Si les troubles se prolongent, consulter un médecin.
- Protection des secouristes : Les secouristes doivent faire attention à se protéger et à utiliser les vêtements de protection recommandés.

### **4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés**

- Symptômes : L'inhalation peut provoquer les symptômes suivants: Une irritation des voies respiratoires supérieures (nez et gorge) n'est pas exclue. Le contact avec la peau peut provoquer les symptômes suivants: Dermatite, L'ingestion peut provoquer les symptômes suivants: Gêne gastro-intestinale, Nausée, Vomissements, Diarrhée, Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.
- Effets : Voir le chapitre 11 pour des informations plus détaillées sur les effets pour la santé et les symptômes.

### **4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

- Traitement : Traiter de façon symptomatique.

## **RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie**

### **5.1. Moyens d'extinction**

- Moyens d'extinction appropriés : Jet d'eau, mousse, poudre sèche ou CO<sub>2</sub>.
- Moyens d'extinction inappropriés : Jet d'eau à grand débit

### **5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

- Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie : Nuages de poussière fine peuvent former des mélanges explosifs avec l'air.
- Produits de combustion dangereux : Oxydes de soufre, Sulfure d'hydrogène

### **5.3. Conseils aux pompiers**

- Équipements de protection particuliers des pompiers : En cas d'incendie, porter un appareil de protection respiratoire autonome. Porter un équipement de protection individuel.
- Conseils supplémentaires : Collecter séparément l'eau d'extinction contaminée, ne pas la

## **SOUFRE MOULU 325 MESH**

rejeter dans les canalisations.

### **RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**

#### **6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle. Tenir à distance les personnes non protégées. Éviter la formation de poussière. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Assurer une ventilation adéquate. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

#### **6.2. Précautions pour la protection de l'environnement**

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts. Éviter la pénétration dans le sous-sol.

#### **6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage**

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : Utiliser un équipement de manutention mécanique. Conserver dans des récipients adaptés et fermés pour l'élimination.

Information supplémentaire : Traiter le produit récupéré selon la section "Considérations relatives à l'élimination".

#### **6.4. Référence à d'autres rubriques**

Voir la section 1 pour l'information de contact en cas d'urgences.  
Voir la section 8 pour l'information sur l'équipement de protection personnelle.  
Voir la section 13 pour l'information sur le traitement de déchets.

### **RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage**

#### **7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Conseils pour une manipulation sans danger : Conserver le récipient bien fermé. Assurer une ventilation adéquate. Éviter la formation de poussière. Porter un équipement de protection individuel. Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements. Ne pas respirer les poussières. Prévoir des douches de sécurité et des fontaines oculaires dans les ateliers où le produit est régulièrement manipulé.

Mesures d'hygiène : Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail. Se laver les mains avant les pauses et à la fin de la journée de travail. Enlever immédiatement tout vêtement souillé.

#### **7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

## SOUFRE MOULU 325 MESH

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs	: Conserver dans le conteneur d'origine. Matériaux non adaptés pour les conteneurs: Cuivre; Alliage de cuivre; Acier doux
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion	: Matières combustibles. Les poussières peuvent former un mélange explosif avec l'air. Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer. Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Information supplémentaire sur les conditions de stockage	: Conserver hermétiquement fermé dans un endroit sec et frais. Conserver dans un endroit bien ventilé.
Précautions pour le stockage en commun	: Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Incompatible avec les agents oxydants.
Classe de stockage (Allemagne)	: 4.1B Matières solides inflammables
Température de stockage	: < 30 °C
Matériaux d'emballage inappropriés	: cuivre

### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s)	: Usages identifiés : voir le tableau en début d'annexe pour une vision globale des usages identifiés.
--------------------------------	--

## RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

### 8.1. Paramètres de contrôle

#### Autres valeurs limites d'exposition professionnelle

Information (supplémentaire)	: Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.
------------------------------	--

<b>Composant:</b>	<b>soufre</b>	<b>No.-CAS 7704-34-9</b>
-------------------	---------------	--------------------------

#### Dose dérivée sans effet (DNEL) / Dose dérivée avec effet minimum (DMEL)

Aucune valeur de DNEL a été dérivé. :

#### Concentration prédite sans effet (PNEC)

Aucune valeur de PNEC n'a été calculée. :

### 8.2. Contrôles de l'exposition

## **SOUFRE MOULU 325 MESH**

### **Contrôles techniques appropriés**

Voir mesures de protection sous chapitre 7 et 8.

### **Équipement de protection individuelle**

#### *Protection respiratoire*

Conseils : Le port d'un appareil respiratoire est requis en cas d'exposition aux poussières.  
Protection respiratoire conforme à EN 143.  
Filtre à particules:P2  
Filtre à particules:P3

#### *Protection des mains*

Conseils : Gants de protection conformes à EN 374.  
Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le délai de rupture de la matière qui sont fournies par le fournisseur de gants. Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles que le risque de coupures, d'abrasion et le temps de contact.  
Les gants de protection doivent être remplacés dès l'apparition des premières traces d'usure.

Matériel : Polyisoprène  
Délai de rupture : > 8 h  
Épaisseur du gant : 0,75 mm

Matériel : Caoutchouc Naturel  
Délai de rupture : > 8 h  
Épaisseur du gant : 0,75 mm

#### *Protection des yeux*

Conseils : Lunettes de protection

#### *Protection de la peau et du corps*

Conseils : Tenue de protection étanche à la poussière

### **Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement**

Conseils généraux : Ne pas déverser dans les eaux de surface ou dans les égouts.  
Éviter la pénétration dans le sous-sol.

## **RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques**

### **9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

Forme : Poudre.

État physique : solide

**SOUFRE MOULU 325 MESH**

Couleur	:	jaune clair
Odeur	:	caractéristique
Seuil olfactif	:	Donnée non disponible
Point/intervalle de fusion	:	113 - 119 °C
Point/intervalle d'ébullition	:	444,6 °C (1013 hPa)
Inflammabilité (solide, gaz)	:	Ce produit est inflammable mais ne s'enflamme pas facilement.
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	:	6,83 %(V)
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	:	0,17 %(V)
Point d'éclair	:	180 - 188 °C Méthode: coupelle ouverte
		218 °C Méthode: Coupelle fermée.
Température d'auto-inflammation	:	235 - 260 °C
Température de décomposition	:	> 250 °C
Température de décomposition auto-accélérée (TDAA)	:	Donnée non disponible
pH	:	Donnée non disponible
Viscosité		
Viscosité, dynamique	:	Non applicable
Viscosité, cinématique	:	Donnée non disponible
Temps d'écoulement	:	Donnée non disponible
Solubilité(s)		
Hydrosolubilité	:	< 1 mg/l (20 °C) insoluble
Solubilité dans d'autres solvants	:	Donnée non disponible
Taux de dissolution	:	Donnée non disponible



## SOUFRE MOULU 325 MESH

Coefficient de partage: n-octanol/eau : Donnée non disponible

Stabilité de la dispersion : Donnée non disponible

Pression de vapeur : < 0,1 hPa (20 °C)

Densité relative : Donnée non disponible

Densité : 2,07 g/cm<sup>3</sup> (15 °C)

Masse volumique apparente : 450 - 600 kg/m<sup>3</sup>

Densité de vapeur relative : Donnée non disponible

Caractéristiques de la particule  
Donnée non disponible

### 9.2 Autres informations

Explosifs : Le produit n'est pas explosif  
La poussière peut former avec l'air un mélange explosif.

Propriétés comburantes : Non comburant

Poids moléculaire : 32,07 g/mol

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Conseils : Pas de décomposition si le produit est entreposé et utilisé selon les prescriptions.

### 10.2. Stabilité chimique

Conseils : Stable dans les conditions recommandées de stockage.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses : Risque d'explosion avec: Métaux alcalins. Oxydants forts

### 10.4. Conditions à éviter

Conditions à éviter : Chaleur, flammes et étincelles.  
Décomposition thermique : > 250 °C

### 10.5. Matières incompatibles

Matières à éviter : Bases fortes. Oxydants. Amines, Métaux légers et/ou alcalins, Composés halogénés, Peroxydes, Sulfures, Chlorates, Perchlorates, Chlorite Hypochlorites. Nitrates. Permanganate

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

## SOUFRE MOULU 325 MESH

Produits de : Oxydes de soufre, Sulfure d'hydrogène  
décomposition dangereux

### RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

#### 11.1. Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Composant:	soufre	No.-CAS 7704-34-9
------------	--------	-------------------

#### Toxicité aiguë

##### Oral(e)

DL50 : > 2000 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 401)

##### Inhalation

CL50 : > 5,43 mg/l (Rat, mâle et femelle; 4 h; poussières/brouillard)  
(OCDE ligne directrice 403)

##### Dermale

DL50 : > 2000 mg/kg (Rat, mâle et femelle) (OCDE ligne directrice 402)

#### Irritation

##### Peau

Résultat : (Lapin; 4 h; Irritant pour la peau.) (OCDE ligne directrice 404)

##### Yeux

Résultat : Pas d'irritation des yeux (Lapin; 24 h) (OCDE ligne directrice 405)  
Danger d'irritation mécanique provoqué par des particules de poussière.

#### Sensibilisation

Résultat : non sensibilisant(e) (Dermale; Cochon d'Inde) (OCDE ligne directrice 406)

#### Effets CMR

##### Propriétés CMR

Cancérogénicité : Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.  
Mutagénicité : Les tests in vivo n'ont pas montré d'effets mutagènes  
Les tests in vitro n'ont pas montré des effets mutagènes

## SOUFRE MOULU 325 MESH

Tératogénicité : Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.  
Toxicité pour la reproduction : Etude non nécessaire pour des raisons scientifiques.

### Génotoxicité in vitro

Résultat : négatif (Test d'aberration chromosomique in vitro; CHO (Ovaires d'hamsters chinois) cellules; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 473)  
négatif (Test de mutation inverse sur les bactéries; Salmonella typhimurium; avec ou sans activation métabolique) (OCDE ligne directrice 471)

### Génotoxicité in vivo

Résultat : négatif (Test du micronucleus in vivo; Souris, mâle et femelle) (Oral(e); ) (OCDE ligne directrice 474)

### Toxicité pour un organe cible spécifique

#### Exposition unique

Remarques : Donnée non disponible

#### Exposition répétée

Remarques : Donnée non disponible

### Autres propriétés toxiques

#### Toxicité à dose répétée

NOAEL : 1.000 mg/kg  
(Rat)(Oral(e); 90 jours)  
NOAEL : 1.000 mg/kg  
(Rat)(Dermale; 28 jours)

#### Danger par aspiration

Non applicable,

## 11.2. Informations sur les autres dangers

### Données pour le produit

#### Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants

## SOUFRE MOULU 325 MESH

considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

<b>Composant:</b>	<b>soufre</b>	<b>No.-CAS 7704-34-9</b>
-------------------	---------------	--------------------------

### Propriétés perturbant le système endocrinien

Evaluation	:	La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.
------------	---	---

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

<b>Composant:</b>	<b>soufre</b>	<b>No.-CAS 7704-34-9</b>
-------------------	---------------	--------------------------

### Toxicité aiguë

#### Poisson

NOEC	:	> 0,005 mg/l (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel); 96 h)
CL50	:	866 mg/l (Brachydanio rerio; 96 h)

#### Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques

NOEC	:	> 0,005 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 48 h)
------	---	--

#### algue

NOEC	:	< 1,3 mg/l (Desmodesmus subspicatus (algues vertes); 72 h) (Point final: Taux de croissance)
------	---	---

#### Bactérie

CE50	:	1900 mg/l (boue activée)
------	---	--------------------------

**SOUFRE MOULU 325 MESH****Toxicité chronique****Invertébrés aquatiques**

NOEC > 100 mg/l (Daphnia magna (Grande daphnie ); 21 jr) (Essai en semi-statique; Point final: Reproduction; OCDE Ligne directrice 211)

**12.2. Persistance et dégradabilité**

<b>Composant:</b>	<b>soufre</b>	<b>No.-CAS 7704-34-9</b>
-------------------	---------------	--------------------------

**Persistance et dégradabilité****Persistance**

Résultat : Donnée non disponible

**Biodégradabilité**

Résultat : Les méthodes pour déterminer la biodégradabilité ne s'appliquent pas aux substances inorganiques.

**12.3. Potentiel de bioaccumulation**

<b>Composant:</b>	<b>soufre</b>	<b>No.-CAS 7704-34-9</b>
-------------------	---------------	--------------------------

**Bioaccumulation**

Résultat : Une bioaccumulation est peu probable.

**12.4. Mobilité dans le sol**

<b>Composant:</b>	<b>soufre</b>	<b>No.-CAS 7704-34-9</b>
-------------------	---------------	--------------------------

**Mobilité**

Eau : insoluble  
Air : non volatile

**12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB****Données pour le produit****Résultats des évaluations PBT et vPvB**

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

<b>Composant:</b>	<b>soufre</b>	<b>No.-CAS 7704-34-9</b>
-------------------	---------------	--------------------------

## SOUFRE MOULU 325 MESH

### Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultat : Les critères PBT et vPvB de l'Annexe XIII de la directive REACH ne s'appliquent pas pour les substances inorganiques.

### 12.6. Propriétés perturbant le système endocrinien

#### Données pour le produit

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Composant:	soufre	No.-CAS 7704-34-9
------------	--------	-------------------

Potentiel de perturbation endocrinienne : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

### 12.7. Autres effets néfastes

Composant:	soufre	No.-CAS 7704-34-9
------------	--------	-------------------

#### Information écologique supplémentaire

Résultat : Ne pas décharger dans l'environnement.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Produit : L'élimination avec les déchets normaux n'est pas permise. Une élimination comme déchet spécial est nécessaire conformément à la réglementation locale. Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts. Contacter les services d'élimination de déchets. Ce produit doit être éliminé ou valorisé conformément à la directive 2008/98/CE relative aux déchets, telle que modifiée en dernier lieu.

Emballages contaminés : Les emballages contaminés, entièrement vidés de leur contenu, peuvent être recyclés après un nettoyage approprié. Si le recyclage n'est pas possible, éliminer conformément aux réglementations locales.

Numéro européen d'élimination des déchets : Aucun code déchet du catalogue européen des déchets ne peut être attribué à ce produit, car seule l'utilisateur permet cette attribution. Le code déchet est établi en consultation avec la déchetterie.

## **SOUFRE MOULU 325 MESH**

### **RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport**

#### **14.1. Numéro ONU ou numéro d'identification**

1350

#### **14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU**

**IMDG** : SULPHUR

#### **14.3. Classe(s) de danger pour le transport**

IMDG-Classe : 4.1  
(Étiquettes; No EMS) 4.1; F-A, S-G

#### **14.4. Groupe d'emballage**

IMDG : III

#### **14.5. Dangers pour l'environnement**

Polluant marin selon le code IMDG : non  
Non applicable

#### **14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Non applicable

#### **14.7. Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI**

Non applicable pour le produit tel qu'il est fourni.

### **RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**

#### **15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

##### **Données pour le produit**

CPID : 325135-28

Seuils quantitatifs OPAM : (Désormais sans seuil quantitatif selon les critères de SGH (2015).)

##### **Composant: soufre No.-CAS 7704-34-9**

UE. Règlement UE n ° : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.  
649/2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux

## SOUFRE MOULU 325 MESH

EU. REACH, Annexe XVII, Restrictions applicables à la fabrication, à la mise sur le marché et à l'utilisation de certaines substances dangereuses et de certains mélanges et articles dangereux. : Point n°: , 75; Listé

EU. Reglementation No 1451/2007 [Biocides], annexe I, JO L325) : Numéro CE : , 231-722-6; Listé

Directive EU. 2012/18/EU (SEVESO III) Annexe I : ; La substance / mélange ne relève pas de cette législation.

### État actuel de notification soufre:

Source réglementaire	Notification	Numéro de notification
AICS	OUI	
DSL	OUI	
EINECS	OUI	231-722-6
IECSC	OUI	
INSQ	OUI	
KECI (KR)	OUI	KE-32688
NZIOC	OUI	HSR001284
ONT INV	OUI	
PHARM (JP)	OUI	
PICCS (PH)	OUI	
TCSI	OUI	
TH INV	OUI	55-1-05993
TH INV	OUI	2802.00
TSCA	OUI	
VN INV L	OUI	

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Une Évaluation de la Sécurité Chimique a été faite pour cette substance.

### RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte complet des Phrases-H citées dans les sections 2 et 3.



**SOUFRE MOULU 325 MESH**

H315 Provoque une irritation cutanée.

**Texte intégral des notes visées à l'article 3.****Abréviations et acronymes**

<b>AU AIICL</b>	Australie. Liste de la Loi sur les produits chimiques industriels (AIIC)
<b>FBC</b>	facteur de bioconcentration
<b>DBO</b>	demande biochimique en oxygène
<b>CAS</b>	Chemical Abstracts Service
<b>CLP</b>	classification, étiquetage et emballage
<b>CMR</b>	cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction
<b>DCO</b>	demande chimique en oxygène
<b>DNEL</b>	dose dérivée sans effet
<b>DSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement, Liste intérieure des substances
<b>EINECS</b>	Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes
<b>ELINCS</b>	liste européenne des substances chimiques notifiées
<b>ENCS (JP)</b>	Japon. Liste des lois Kashin-Hou
<b>SGH</b>	système général harmonisé pour la classification et l'étiquetage des produits chimiques
<b>IECSC</b>	Chine. Inventaire des substances chimiques existantes
<b>INSQ</b>	Mexique. Inventaire national des substances chimiques
<b>ISHL (JP)</b>	Japon. Inventaire de la sécurité et de la santé au travail
<b>KECI (KR)</b>	Corée. Inventaire des produits chimiques existants
<b>CL50</b>	concentration létale médiane
<b>LOAEC</b>	concentration minimale avec effet nocif observé
<b>LOAEL</b>	dose minimale avec effet nocif observé
<b>LOEL</b>	dose minimale avec effet observé
<b>NDSL</b>	Canada. Loi sur la protection de l'environnement. Liste extérieure des substances
<b>NLP</b>	ne figure plus sur la liste des polymères
<b>NOAEC</b>	concentration sans effet nocif observé
<b>NOAEL</b>	dose sans effet nocif observé
<b>NOEC</b>	concentration sans effet observé
<b>NOEL</b>	dose sans effet observé
<b>NZIOC</b>	Nouvelle-Zélande. Inventaire des produits chimiques
<b>OCDE</b>	Organisation de coopération et de développements économiques
<b>LEP</b>	limite d'exposition professionnelle
<b>ONT INV</b>	Canada. Liste d'inventaire de l'Ontario

## SOUFRE MOULU 325 MESH

<b>PBT</b>	persistant, bioaccumulable et toxique
<b>PHARM (JP)</b>	Japon. Liste des pharmacopées
<b>PICCS (PH)</b>	Philippines. Inventaire des produits chimiques et des substances chimiques
<b>PNEC</b>	concentration prédite sans effet
<b>N° REACH Autor.</b>	REACH - Numéro d'autorisation
<b>N° REACH ConsDemAutor.</b>	REACH - Numéro de consultation sur des demandes d'autorisation
<b>STOT</b>	toxicité spécifique pour certains organes cibles
<b>SVHC</b>	substance extrêmement préoccupante
<b>TCSI</b>	Taïwan. Inventaire des produits chimiques existants
<b>TH INV</b>	Thaïlande. Inventaire des produits chimiques existants de la FDA
<b>TSCA</b>	USA. Loi sur le contrôle des substances toxiques
<b>UVCB</b>	substances de composition inconnue ou variable, produits de réaction complexes ou matières biologiques
<b>VN INVL</b>	Viêt Nam. Inventaire national des produits chimiques
<b>vPvB</b>	très persistant et très bioaccumulable

### Information supplémentaire

Les principales références bibliographiques et sources de données	:	Des informations de notre (nos) fournisseur(s) et données issues de la base des substances enregistrées de l'Agence Européenne des Produits Chimiques (ECHA) ont été utilisées pour créer la présente fiche de données de sécurité.
Méthodes usitées pour la classification	:	La classification des dangers pour la santé humaine, physique ou chimique et les dangers environnementaux sont dérivés de la combinaison de méthodes de calcul et si possible de données de test.
Informations de formation	:	Les travailleurs doivent être formés régulièrement à la manipulation sûre des produits basé sur les informations fournies dans la Fiche de Données de Sécurité et les conditions locales de la zone de travail. Les réglementations nationales pour la formation des travailleurs à la manipulation de produits dangereux doivent être également respectées.
Autres informations	:	<p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité sont basées sur l'état de nos connaissances, à la date indiquée.</p> <p>Les informations données dans la présente fiche doivent être considérées comme une description des exigences sécurité concernant le produit, elles ne doivent pas être considérées comme une garantie ou une spécification qualité et n'ont pas de valeur contractuelle sur les propriétés de celui-ci.</p> <p>Les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité concernent le produit spécifiquement désigné, et ne peuvent pas être valides s'agissant du produit associé à un autre produit ou à un procédé, à moins que cela soit spécifié dans le texte du présent</p>

**SOUFRE MOULU 325 MESH**

document.

|| Indique la section remise à jour.